

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PARC-ÉCOLE PROVANCHER – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET
D'AMÉLIORATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent à améliorer les surfaces des aires de jeux, à ajouter et remplacer les modules de jeux et le mobilier urbain désuet, à procéder à diverses plantations, à acquérir du matériel et à réaliser d'autres travaux complémentaires.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1 est la suivante :

1° réaménagement des aires de jeux, achat et installation des modules de jeux et de mobilier urbain :	30 000 \$
2° amélioration des surfaces de jeux, changement de composante, pavage, peinture et autres :	4 000 \$
3° plantation d'arbres, de vivaces, fleurs et réaménagement des sentiers :	3 500 \$
4° divers et frais connexes :	2 500 \$
Sous-total :	40 000 \$

CHAPITRE II

PARC LOUIS-DELISLE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. Les travaux consistent à améliorer les surfaces des aires de jeux, à ajuster et à remplacer les modules de jeux et le mobilier urbain devenu désuet, à aménager et corriger les accès et les sentiers, à procéder à différentes plantations et à réaliser des travaux complémentaires.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 3 est la suivante :

1° réaménagement des aires de jeux, achat et installation des modules de jeux et de mobilier urbain :	55 000 \$
2° amélioration des surfaces de jeux, réaménagement des sentiers d'accès :	8 000 \$
3° plantation d'arbres, de fleurs, vivaces et autres :	7 000 \$
4° divers et frais connexes :	5 000 \$
Sous-total :	75 000 \$

CHAPITRE III

PARC BON-PASTEUR – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

5. Les travaux consistent à améliorer les surfaces des aires de jeux, à ajuster et à remplacer les modules de jeux et le mobilier urbain devenu désuet, à aménager et corriger les accès et les sentiers, à procéder à différentes plantations et à réaliser des travaux complémentaires.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 5 est la suivante :

1° réaménagement des aires de jeux, achat et installation des modules de jeux et de mobilier urbain :	55 000 \$
2° amélioration des surfaces de jeux, réaménagement des sentiers d'accès :	8 000 \$
3° plantation d'arbres, de fleurs, vivaces et autres :	7 000 \$
4° divers et frais connexes :	5 000 \$
Sous-total :	75 000 \$

CHAPITRE IV

PARC JEAN-DÉRY – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à améliorer les sentiers, à aménager une placette, à acquérir du mobilier urbain et à réaliser d'autres travaux complémentaires.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 7 est la suivante :

1° aménagement de sentiers et d'une placette et correctifs :	7 000 \$
2° acquisition et installation de mobilier urbain :	2 000 \$
3° divers et frais connexes :	1 000 \$
Sous-total :	10 000 \$

CHAPITRE V

RÉALISATION DES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

9. L'acquisition d'équipement et de matériel est nécessaire pour la réalisation des programmes produits par la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

10. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 9 est la suivante :

1° acquisition de matériel et équipement pour les secteurs d'intervention culture, sport, plein air et soutien :	18 000 \$
2° divers et frais connexes :	2 734 \$
Sous-total :	20 734 \$
TOTAL :	220 734 \$

Annexe préparée le 24 février 2009 par :

Jean-Marc Roberge, directeur
Division de la culture, du loisir
et de la vie communautaire